

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2014

Date de Convocation : 29 Janvier 2014 Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 17 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants : 21	REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORCINES SEANCE ORDINAIRE DU 03 FEVRIER 2014
--	--

L'an deux mille quatorze le 03 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : Mr Jean-Marc MORVAN, **Maire**

Mmes : Paulette MANRY, Marie-Martine VIGIER, Lauriane BONNABRY

Mr : François BONJEAN, Daniel MULLER

Adjoins

Mmes : Marie-Claire GOIGOUX, Anne-Marie MANOUSSI, Brigitte VOLLE, Clotilde BERTIN, Suzanne DURIS

Mrs : Thierry CHAPUT, François DIVOL, Guy RAYNOIRD, Adam WEBER, Alain PERRIER, François PEYRAT

Conseillers Municipaux

ABSENTS : **Mmes** : Chantal ROCHE, Martine GENESTIER, Annie DESMOND-COUTURIER ,
Bernadette PEYRAS-CATASTINI

Mrs : Jacques BARBIER, , Denis CHEVILLE

POUVOIRS : • Chantal ROCHE à Suzanne DURIS
• Jacques BARBIER à Paulette MANRY
• Bernadette PEYRAS-CATASTINI à Marie-Martine VIGIER
• Denis CHEVILLE à Thierry CHAPUT

Secrétaire de séance : Mle Lauriane BONNABRY

Le procès-verbal de la séance du 21 Janvier 2014 est approuvé :

VOTE : pour : 21 contre : 0 abstention : 0

GARANTIE DE LA COMMUNE POUR LES PRETS CONTRACTES PAR AUVERGNE HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Auvergne Habitat demande une garantie de la commune d'Orcines à hauteur de 50 % pour les prêts PLUS et 50 % pour les prêts PLAI qu'Auvergne Habitat doit contracter pour la construction des quatre logements locatifs sociaux au lotissement du Bois de Bournazet.

Ce prêt de 395 900 € est contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et que la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées au Code Général des Collectivités Territoriales et Code Civil :

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 21 contre : 0 abstention : 0**

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

La commune a été destinataire d'un chèque de remboursement de sinistre de notre assureur d'un montant de 348,00 € : bris de glace foyer rural

VOTE : pour : 21 contre : 0 abstention : 0

SIGNATURE D'UNE CONVENTION SANTE-PREVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ANNEE 2014

La commune avait une convention santé-prévention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui a pris fin le 31 décembre 2013. Il est nécessaire de la renouveler pour bénéficier des prestations des différents services portant missions de médecine professionnelle et préventive et prévention des risques professionnels.

La convention santé-prévention avec le Centre de Gestion a pour finalité :

- d'assurer le suivi médical réglementaire des agents
- de prévenir des risques professionnels
- d'améliorer les conditions de travail de tous les agents
- d'améliorer la prise en charge des agents en difficulté
- de favoriser les échanges d'expérience entre les employeurs
- d'élaborer des stratégies et dispositifs communs en matière de gestion des emplois pour intégrer ou réintégrer l'agent au coeur de la collectivité
- de maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme

Cette convention santé-prévention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 21 contre : 0 abstention : 0**